



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

marchés financiers

Question écrite n° 10251

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les effets de la crise financière asiatique. Il le remercie de lui préciser les enseignements qu'il en retire et de lui indiquer la position que la France et l'Union européenne vont adopter face à un tel phénomène qui appelle des ajustements de l'économie mondiale.

Texte de la réponse

La diffusion mondiale de la crise financière venue d'Asie souligne la réalité de l'interdépendance des économies et l'importance d'une reprise saine dans cette région du monde pour la poursuite de la croissance mondiale, en particulier en France et en Europe. La France apporte donc son soutien aux efforts menés par le Fonds monétaire international (FMI) pour que la mobilisation de l'aide internationale aux pays touchés par la crise permette la mise en oeuvre de réformes structurelles dans ces pays. Elle considère que l'expérience européenne a valeur d'exemple dans ce contexte, et peut en particulier témoigner de la nécessaire complémentarité entre les dimensions économiques et sociales du développement. L'émergence de cette crise révèle également le caractère essentiel, pour les intérêts économiques français, de la construction européenne comme pôle de stabilité régionale. La France prend une part active sur le plan bilatéral, et dans le cadre de l'Union européenne, du groupe des pays les plus industrialisés (G8), du dialogue Euro-Asie (ASEM) et des institutions financières internationales, pour que la poursuite nécessaire du processus de libéralisation des échanges commerciaux et financiers s'accompagne d'une surveillance et d'une régulation appropriées du fonctionnement des marchés, en particulier des transactions monétaires et financières internationales.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10251

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 février 1998, page 767

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2475